

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**du lundi 11 février à 09h00 au  
samedi 16 mars 2019 à 12h00**

## Projet de déviation de la commune de CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS

Par arrêté du 08 janvier 2019, Mme la Préfète d'Eure-et-Loir a prescrit l'ouverture d'une enquête publique (34 jours consécutifs) préalable à l'autorisation environnementale unique requise au titre des articles L.181-1 et suivants du code de l'environnement (eau et milieux aquatiques) pour la création d'une liaison routière reliant la RD 939 à la RD 928 (longueur totale : 7,9 km). Le projet, présenté par le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir, compte 8 bassins de rétention permettant de gérer les eaux pluviales de la plateforme routière. Les communes concernées sont : CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS, SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS, SAINT-MAIXME-HAUTERIVE, SAINT-SAUVEUR-MARVILLE et THIMERT-GATELLES.

### Le dossier d'enquête est consultable :

- sur support papier aux jours et heures d'ouverture des mairies de Châteauneuf-en-Thymerais, Saint-Maixme-Hauterive et Thimert-Gâtelles
- en version électronique sur les sites internet suivants : [www.eure-et-loir.gouv.fr/politiques\\_publicques/enquetes\\_publicques\\_et\\_consultation\\_public](http://www.eure-et-loir.gouv.fr/politiques_publicques/enquetes_publicques_et_consultation_public) ou [www.eurelien.fr/guide/routes](http://www.eurelien.fr/guide/routes)
- depuis un poste informatique aux jours et heures d'ouverture de la mairie de Châteauneuf-en-Thymerais.
- toute personne, peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier auprès de la Direction Départementale des Territoires

### Pendant la durée de l'enquête, les observations, propositions et contre-propositions peuvent être :

- consignées directement sur les registres d'enquête, côtés et paraphés par le commissaire-enquêteur, mis à disposition, aux jours et heures d'ouverture des mairies de Châteauneuf-en-Thymerais, Saint-Maixme-Hauterive et Thimert-Gâtelles
- adressées par voie postale, à l'attention du commissaire-enquêteur, à la mairie de Châteauneuf-en-Thymerais
- adressées par courriel à l'adresse électronique suivante : [ddt-consultations-publiques@eure-et-loir.gouv.fr](mailto:ddt-consultations-publiques@eure-et-loir.gouv.fr)
- recueillies par le commissaire-enquêteur, M. Pierre COUTURIER, Ingénieur du Ministère de la Défense en retraite, aux dates et heures suivantes :
  - Mairie de CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS : Lundi 11 février de 09h00 à 12h00 ; Samedi 16 mars de 09h00 à 12h00
  - Mairie de SAINT-MAIXME-HAUTERIVE : Mercredi 06 mars de 16h00 à 19h00
  - Mairie de THIMERT-GATELLES : Mardi 26 février de 15h30 à 18h30

Les observations adressées par écrit et par courriel seront tenues à disposition du public, sous couvert d'anonymat à la demande du citoyen, dans le registre présent à la mairie de Châteauneuf-en-Thymerais. Les observations adressées par courriel sont également accessibles sur le site internet de la Préfecture d'Eure-et-Loir : [www.eure-et-loir.gouv.fr](http://www.eure-et-loir.gouv.fr).

Les informations techniques relatives au projet peuvent être demandées auprès de Mme RAMOS, Conseil Départemental, à l'adresse électronique suivante : [Chateauneuf.AEU@eurelien.fr](mailto:Chateauneuf.AEU@eurelien.fr).

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur transmis dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, seront tenus à la disposition du public dans les 5 mairies concernées, en Préfecture d'Eure-et-Loir et sur le site internet suivant pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête : [www.eure-et-loir.gouv.fr](http://www.eure-et-loir.gouv.fr)

Mme la Préfète d'Eure-et-Loir statuera par arrêté sur la demande. Le présent avis est consultable sur le site internet : [www.eure-et-loir.gouv.fr](http://www.eure-et-loir.gouv.fr)

Jours et Heures d'ouverture		
Mairie de CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS	Mairie de SAINT-MAIXME-HAUTERIVE	Mairie de THIMERT-GATELLES
Lundi : 09h00 à 12h00 du Mardi au Vendredi : 09h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h	Mercredi, Vendredi : de 16h00 à 19h00	Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : de 17h00 à 18h30